

CONDITIONS DE VIE DES ENSEIGNANTS EN HAÏTI : UN HANDICAP MAJEUR À UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

Revue Haïtienne des Sciences de l'Éducation

Volume 1

Numéro 2

Pages : 12-36

Année de publication : 2025

© Le Scientifique, 2025

<https://lescientifique.org/rhsevolume1numero2>



Eliphète DORT¹

Ketel CADET²

Résumé

Cet article présente une analyse approfondie sur les conditions de vie et de travail des enseignants haïtiens. L'étude a été réalisée auprès des enseignants du troisième cycle fondamental à Mirebalais en 2023. Son objectif est d'analyser les conditions de vie et de travail des enseignants en Haïti afin de dégager l'impact de ces dernières sur la qualité d'enseignement dispensé. Pour ce faire, nous avons adopté la méthode statistique, descriptive, historique et analytique. Car, le système éducatif haïtien est un système inadéquat témoignant d'une quasi inexistence des moyens pour atteindre sa finalité. Ainsi, l'élévation des conditions de vie et de travail des enseignants devrait être un facteur important à la dispensation d'un enseignement de qualité. Cette étude témoigne de l'inadéquation des conditions de vie et de travail des enseignants en Haïti. Les inégalités et discriminations qui persistent d'une école à l'autre et d'un enseignant à un autre constituent un défi majeur pour le système éducatif haïtien. Cela nécessite une réflexion approfondie sur la réforme du système éducatif, l'allocation de ressources adéquates, et la mise en place de politiques visant à garantir l'équité et l'excellence dans l'éducation.

Mots-clés : Conditions de vie, enseignant et système éducatif haïtien.

Abstract

This article presents an in-depth analysis of the living and working conditions of Haitian teachers. This research was conducted among third-cycle fundamental teachers in Mirebalais in 2023. Its objective is to analyze the living and working conditions of teachers in Haiti in order to identify their impact on the quality of education provided. We used statistical, descriptive, historical, and analytical methods. Therefore, the Haitian education system is an inadequate system, where the means to achieve its ends are almost nonexistent. Improving the living and working conditions of teachers should be an important factor in the provision of quality education. This work shows us that the living and working conditions of teachers in Haiti are often inadequate. The inequalities and discrimination that persist from one school to another and from one teacher to another constitute a major challenge for the education system. This requires careful consideration of reforming the education system, allocating adequate resources, and implementing policies to ensure equity and excellence in education.

Keywords: Living conditions, teachers and Haitian education system.

1. Introduction

Les conditions de vie des enseignants en Haïti, constituent un facteur clé qui influence la qualité de l'enseignement. En effet, les conditions de vie et travail sont deux indicateurs fondamentaux dans l'évaluation de la qualité de l'éducation. Pour ainsi dire, l'éducation, qui

¹Université Américaine des Sciences et du Développement International (UNASDI), #3, Myriam II, Impasse Altidor, Port-de-Paix, Haïti, dorteliphete00@gmail.com

²Universidade Federal do Oeste Para (UFOPA), Av. Vera Paz, Salè, Santarém-Pará, Brasil, ketelcadet08@gmail.com

devrait être un droit fondamental, devient un facteur d'appauvrissement des masses paysannes à cause de la situation de l'enseignement révoltante et est liée à des conditions de vie et de travail inhumaines. On dit souvent que « *l'on n'enseigne pas ce que l'on sait, mais ce que l'on est (Jaurès, J. 1910)* », il est légitime de s'interroger sur l'impact de la qualité d'un enseignement dispensé par des enseignants qui sont : « *affamés, endettés, humiliés, frustrés et cocus, qui, de plus, doivent répondre à des exigences de qualité sous peine de ne pas être reconduits*. L'enseignement, censé être un moyen d'accomplissement personnel selon la Constitution haïtienne (constitution du 29 mars 1987 amendée en mai 2011), devient une chaîne symbolique qui enferme les enseignants dans un « *statut d'esclaves modernes, exploités sans merci*. ». Lorsque l'éducation fonctionne mal, ce sont principalement les couches les plus vulnérables de la société qui en subissent les conséquences. Pour elles, l'accès à un enseignement de qualité représente souvent la seule opportunité d'amélioration de leurs conditions de vie. Or, un enseignement de qualité nécessite des enseignants bien formés et valorisés. Pourtant, l'accès à une éducation d'excellence reste souvent un privilège réservé à une minorité. Ce type d'éducation de qualité reste un luxe inaccessible aux enfants des classes populaires, réservé aux enfants des nantis dans des écoles privées dont les frais sont exorbitants. La majorité des enseignants, qui sont essentiels pour la création de richesses, vivent dans la misère avec des salaires dérisoires, incapables de reproduire leur force de travail, malgré des exigences protocolaires et académiques écrasantes. En fin de compte, les enseignants jouent un rôle central dans le développement du pays. Il est donc essentiel de créer des conditions favorables à leur engagement et à leur réussite, afin qu'ils puissent transmettre un savoir de qualité aux générations futures.

Ce que le professeur Pierre Toussaint avait pointé du droit dans un article, en ces termes : « *L'enseignement supérieur en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 est l'une des causes de cette détérioration flagrante, mettant en exergue avant tout la nécessité de reconstruire et de renforcer le système éducatif (Toussaint, 2013)* ». Or, en dépit des conditions de vie et de travail inhumaines auxquelles nos enseignants sont confrontés quotidiennement, ils sont tenus de fournir un enseignement d'excellence et de qualité. Ce qui traduit, l'inadéquation des conditions de vie et de travail des enseignants face aux exigences d'excellence et de qualité. Ce phénomène constitue, d'un point de vue socio-éducatif, une situation de handicap pour l'ensemble du système éducatif haïtien. De l'ensemble de ces conditions et de constatations, nous avons dégagé la problématique de notre travail de recherche.

Si on prend en compte, les statistiques publiées par le Professeur Yves Roblin, autres que les conditions matérielles, les conditions académiques ne sont pas aussi adéquates, comme l'avait souligné ledit professeur en ces termes : « *La proportion des enseignants ayant besoin de formation s'élève à plus de 60 % dans le secteur public, avec un taux d'insertion des diplômés de 30 %. Ces conditions de vie et de travail des enseignants sont en inadéquation avec les exigences d'excellence imposées par leurs supérieurs hiérarchiques* (Roblin, 2020) ». Telles sont les statistiques avancées par le professeur Yves Roblin. Les conditions de vie des enseignants représentent en Haïti, deux facteurs incontournables dans l'explication de la déperdition scolaire flagrante que nous constatons aujourd'hui.

Ces conditions imposent aux enseignants la nécessité de vivre dans des logements inadaptés et des lieux inappropriés à l'exercice de leurs fonctions. Face à ces conditions financières, sociales, économiques et psychologiques chaotiques, diverses questions émergent : Peut-on exiger aux enseignants vivant dans des conditions infrahumaines de fournir un enseignement de qualité ? Étant donné leur manque de moyens de travail adéquats, est-il approprié de réclamer l'excellence académique de leur part ? Comment les conditions de travail influent-elles sur la qualité de l'enseignement ? Comment expliquer cette inadéquation entre les conditions de vie et de travail des enseignants face aux exigences d'excellence qui leur sont imposées ? Toutes ces interrogations expliquent notre problématique. L'objectif principal de cet article consiste à comprendre comment les conditions de vie des enseignants affectent la qualité d'enseignement en Haïti. De cet objectif principal découle les objectifs spécifiques suivants :

- Identifier les principaux problèmes dans les conditions de vie des enseignants.
- Analyser l'impact de ces problèmes dans la motivation et le travail des enseignants.
- Proposer des pistes de solutions pour l'amélioration des conditions de vie des enseignants haïtiens.

2. Contexte et revue de littérature

L'article 32.3 de la constitution haïtienne de 1987 stipule : « *L'enseignement primaire est obligatoire sous peine de sanctions à déterminer par la loi. Les fournitures classiques et matériels didactiques seront mis gratuitement par l'État à la disposition des élèves au niveau de l'enseignement primaire* ». Il est à noter que les matériels didactiques relatifs à l'enseignement primaire devraient être mis à la disposition des élèves. Et, aucune distinction entre les écoles publiques ou privées n'est mentionnée par la Constitution. L'article 32.10 de

cette Constitution est encore plus explicite en ce qui a trait au droit des enseignants à un salaire de travail de base équitable et décent (constitution haïtienne de 1987). On y lit ce qui suit : « *L'enseignant a droit à un salaire de base équitable* ». Cette même Constitution, dans sa section relative à la liberté du travail en ses articles 33, 35 et 35.1-35.5, est très évocatrice en ce qui concerne le droit des travailleurs à un travail équitable (ibid). Article 35 : La liberté du travail est garantie (ibid). Tout citoyen a pour obligation de se consacrer à un travail de son choix en vue de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, de coopérer avec l'État à l'établissement d'un système de sécurité sociale. Article 35.1 : Tout employé d'une institution privée ou publique a droit à un juste salaire, au repos, au congé annuel payé et au boni (ibid). Article 35.2 : État garantit au travailleur l'égalité des conditions de travail et de salaire, quel que soit son sexe, ses croyances, ses opinions et son statut matrimonial (ibid). Article 35.3 : La liberté syndicale est garantie. Tout travailleur des secteurs privé et public peut adhérer au syndicat de ses activités professionnelles pour la défense exclusive de ses intérêts de travail (ibid).

Selon une recherche réalisée en 2015 sur l'ensemble du système éducatif haïtien, près de 88 227 enseignants, ce qui fait en moyenne un (1) enseignant pour trente-six (36) élèves. La catégorie professionnelle des enseignants est de loin, la moins organisée et la plus humiliée. « *Au point que beaucoup de nos apprenants, lorsqu'ils sont interrogés sur la carrière professionnelle qu'ils souhaiteraient embrasser, après la fin de leurs études classiques et universitaires, avouent avec sincérité leur dégoût pour la carrière de l'enseignement.* » (Education : faits et chiffres, 2015). C'est en ces termes humiliants et rabaisant que la catégorie professionnelle que constitue l'ensemble de nos enseignants au regard de nos apprenants. La profession d'enseignant est importante, mais aussi la moins organisée et la plus humiliée. Et encore plus loin, une auteure, qui fait autorité en la matière affirmait : « *Il n'existe pas vraiment de structure permettant une formation dans l'enseignement, tout comme l'utilisation de matériel est encore très nouvelle. En effet, les professeurs locaux sont laissés à eux-mêmes, certains enseignants en sciences n'avaient jamais fait de moyens de manipulations. Les élèves et les professeurs sont souvent contraints d'évoluer dans des situations précaires et inconfortables. Les élèves sont disposés en rangs, les cours sont très magistraux* » (Anaïs, 2013).

De ce fait comme le justifie, cette auteure, les conditions adéquates de travail dans le système éducatif haïtien sont presque inexistantes. Dans le cadre d'une enquête menée dans la commune de Mirebalais au bureau des examens d'État du centre en avril 2023 pour la

période de juin 2018 à septembre 2022, le constat a établi que les conditions de vie des enseignants sont très alarmantes. Sur un échantillon 60 enseignants, 56 au total, soit 93 % d'entre eux, sont des locataires, contre 4, soit 7 %, qui sont propriétaires et possèdent leur propre maison (Enquête auprès des enseignants de Mirebalais 2023).

Parmi ces 7 %, plus de 4 % des enseignants propriétaires sont issus des écoles du secteur public et se trouvent dans un état d'endettement envers les caisses populaires, pour une durée d'au moins dix (10) ans (ibid). Plus de 48, soit 80 %, possèdent au moins trois enfants (3) et sont endettés sur 10 ans. Les frais scolaires s'élèvent à environ 40 000 gourdes par enfant (ibid). Plus intéressant encore, c'est qu'une minorité de 7, soit 12 %, de ces enseignants, envoient leurs enfants dans les écoles où ils enseignent, tandis que 88 %, soit 53, n'ont pas confiance dans les institutions où ils enseignent eux-mêmes (ibid). C'est pourquoi ils préfèrent envoyer leurs enfants ailleurs, notamment dans des écoles congréganistes. Il est également à noter que presque la totalité de ces enseignants, 51 sur les 60, soit 85 %, habitent dans les zones rurales de la commune de Mirebalais (ibid), tandis que 9 de ces enseignants, soit 15 %, habitent dans le milieu urbain. Les dépenses annuelles de 51 enseignants, soit 85 %, pour le transport s'élèvent à 35 000 gourdes, contre 50 000 gourdes pour le loyer (ibid). Ils dépensent plus de 200 000 gourdes pour l'entretien annuel de leur famille, et ils ont une dette de 150 000 Gourdes. 15 000 gourdes sont prévues pour des imprévus (ibid). Cela fait un total de 570 000 gourdes. Si l'on soustrait les dépenses totales du salaire annuel, qui est de 360 000 gourdes, on obtient un déficit annuel de 210 000 gourdes (ibid). En ce qui concerne, le salaire des enseignants, plus de 43 enseignants sur 60, soit 72 %, gagnent un salaire mensuel variant de 18 000 gourdes à 35 000 Gourdes (ibid). Le gain annuel de l'un de ces 43 enseignants varie de 216 000 gourdes à 420 000 gourdes (ibid). Pour les 42 % des enseignants, représentant 28 %, leur salaire mensuel minimum varie de 35 000 à 75 000 Gourdes (ibid). Ils ne sont payés que sur 10 mois de l'année scolaire. Malgré ces conditions infrahumaines dans lesquelles ils exercent leur profession, les enseignants se voient imposer l'obligation de fournir un enseignement de qualité sous peine de ne pas être reconduits l'année prochaine.

En dépit des conditions d'existence matérielles difficiles et des conditions infrahumaines dans lesquelles ils exercent leur profession, ils sont confrontés aux exigences de fournir un enseignement de qualité par leurs supérieurs hiérarchiques. Faute de quoi, ils risquent de se faire renvoyer ou risquent de ne pas être reconduits l'année prochaine. De ce fait, il devient manifeste de soutenir que ces conditions de vie et de travail sont en inadéquation avec les

exigences de dispensation d'un enseignement de qualité, qui sont imposées aux enseignants. De l'ensemble de ces observations et de ces constats, nous avons formulé notre problème de recherche qui s'articule autour de la thématique, qui est la suivante : « Les conditions de vie des enseignants en Haïti : handicaps majeurs à un enseignement de qualité. » Qui se situe dans le sillon de la sociologie de l'éducation et de la psychologie de l'éducation. Voilà, un sujet qui soulève la question centrale de notre travail de recherche, qui est la suivante : « *En quoi les conditions de vie et de travail constituent-elles des facteurs de motivation ou des facteurs de démotivation à la dispensation d'un enseignement de qualité ?* ».

2.1 Approche descriptive des conditions de vie et travail des enseignants haïtiens

L'éducation haïtienne, pilier du développement, est fragilisée par les conditions précaires des enseignants. Ces derniers font face à des salaires insuffisants, un manque de ressources pédagogiques et une formation souvent inadéquate. Cette situation impacte négativement la qualité de l'enseignement et la motivation des éducateurs. Afin de mieux comprendre ces enjeux, il est crucial d'analyser l'évolution du système éducatif haïtien et les différentes dynamiques qui influencent les conditions de vie et de travail des enseignants

2.1.1 Les origines du système éducatif haïtien

Haïti a conquis son indépendance vis-à-vis de la France le 1^{er} janvier 1804, après plus de trois cents ans de colonisation et d'esclavage (1492-1803). Dès sa naissance, l'État haïtien en construction a cherché à établir un système éducatif pour instruire son peuple, principalement composé d'anciens esclaves. En 1805, les fondateurs de cet État ont créé six écoles nationales dans les six districts militaires du pays, et par la suite, des écoles supérieures à Port-au-Prince pour former les cadres du pays. Pour comprendre la place de « l'école dans la construction de l'État haïtien », examinons les politiques éducatives des fondateurs entre 1801 et 1860, une période charnière où les bases du système éducatif haïtien ont été établies. L'État, en sciences sociales, est considéré comme le régulateur garantissant l'ordre social. L'école, selon Émile Durkheim, est une institution créée par l'État pour instruire, transmettre des valeurs culturelles, morales et sociales aux enfants afin de favoriser leur socialisation. Cette éducation vise à intégrer les individus dans le système social, assurant le lien social et la cohérence dans la société. HECTOR, M., (dir) ; HURBON, L (dir.). (2019). Genèse de l'État Haïtien (1804-1859).

2.1.2 Contexte de naissance du système éducatif haïtien

La naissance du système éducatif haïtien remonte à la conclusion du concordat du Vatican le 28 mars 1860 entre le président Geffrard et les frères de l'instruction chrétienne. Ce concordat a favorisé l'imposition d'un système éducatif en décalage total avec les réalités locales, étranger aux spécificités haïtiennes, et plutôt orienté vers la reproduction de modèles éducatifs étrangers, ainsi que la reproduction des inégalités sociales. Ce système, dénué à un fort pourcentage de teneur essentiellement locale, est connu pour favoriser la vassalisation des élites et leur contrôle en vue d'assurer la dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger. Contrairement dans les pays développés où l'éducation est un instrument de recherche primordial et de résolution des problèmes sociaux les plus fondamentaux, le système éducatif haïtien est efficace que pour garantir la dépendance politique, social et culturel du pays vis-à-vis de l'étranger, de reproduire les inégalités sociales, l'exploitation, la domination des masses et surtout le développement du sous-développement. Car le système éducatif haïtien est incapable de créer les conditions minimales d'une prise de conscience en vue de la remise en question globale du système d'inégalité sociale hérité depuis l'ancien régime. Étant extraverti et basé anachronique, le système éducatif qui plonge les regards de l'écolier haïtien sur la réminiscence des facteurs mortifères et des oripeaux historiques rejetés par les systèmes éducatifs Français et Canadiens. Et surtout dans la production d'un « *idéal type d'homme* » étranger à lui-même, nostalgique de l'exotisme, la haine et le mépris de tout ce qui a rapport à ces origines africaines, comme symbole de négativité absolu. Tel est en résumé le contexte dans lequel le système éducatif avait pris naissance et le type d'individus produit. Autant de constats et considérations, qui soulève des interrogations sur les caractéristiques fondamentales du système éducatif haïtien, qui semble être le moteur de production d'une nouvelle classe d'esclavage moderne, que sont les enseignants (Joint, 1804-1859).

2.2 Caractéristiques fondamentales du système éducatif haïtien

Le système éducatif haïtien présente plusieurs caractéristiques marquantes qui influencent son efficacité et son adéquation aux besoins contemporains. Ces caractéristiques sont souvent critiquées pour leur impact négatif sur le développement du pays. Cette section vise à explorer en détail ces différentes caractéristiques en les contextualisant et en expliquant leur portée.

2.2.1 Un système éducatif anachronique

Le système éducatif haïtien est faussé et moins adapté par rapport au temps. Des éléments d'apprentissage du système éducatif haïtien sont basés sur des faits passés. C'est un enseignement essentiellement tourné vers les réalités du passé et sans rapport immédiat avec les facteurs actuels (Dort, 2024). L'étude bibliographique mortuaire y occupe une place dominante.

2.2.2 Un système éducatif extraverti

Pour ainsi dire le système éducatif haïtien est en inadéquation totale avec les réalités spécifiquement locales et il est tourné vers extérieur. De plus, le goût de l'exotisme, autrement dit l'intérêt pour les choses étrangères dominant au détriment des facteurs locaux (ibid).

2.2.3 Un système discriminatoire

La notion d'égalité des chances dans l'éducation est un leurre. La qualité de l'instruction et de l'éducation reçue dépend totalement de votre appartenance sociale, économique ou de votre orientation (ibid).

a) Un système éducatif à dominance machiste et exclusiviste

Le Système éducatif haïtien porte l'empreinte de la domination des hommes et de l'exclusion des femmes. Comme le justifie, si bien un article dans ces termes : « *Plus de 85, 2% de femmes travaillent dans l'enseignement fondamental haïtien* » (GTEF, 2010), alors que le nombre d'enseignante dans l'enseignement supérieur demeurerait faible et inconnu. Et ces inégalités ressortent aussi au niveau des salaires, car : « *84, 6% des salaires et des étudiants pensent l'inégalité salariale existe encore en Haïti et que 91,8% des femmes de cet effectif pensent que les femmes en sont principalement. Et 56,4 % des étudiantes pensent qu'elles vont être victimes d'inégalité salariale.* » (Article, Étude sur la perception de l'égalité salariale, avril 2021). De ce fait, il est manifeste de soutenir que l'enseignement est essentiellement machiste et exclusiviste.

b) Le système éducatif haïtien, un système éducatif totalement inadéquat

Cette inadéquation ressort de divers aspects, sur le plan pédagogique et didactique, les matériels didactiques sont presque inexistant dans l'ensemble du système éducatif haïtien; Sur le plan linguistique, il existe en Haïti une discrimination linguistique flagrante car pour

une population de plus de 12 millions d'habitants, un nombre de 10 % seulement, soit 830 000 personnes qui parlent et qui maîtrisent le français contre un pourcentage de 90 % parlant le créole, alors que l'enseignement est dispensé qu'en français (Article, Aménagement touristique en Haïti, 2023) sur le plan académique l'accent n'est pas mis sur des exigences standard, surtout au niveau des écoles privées de petite bourse, il n'est pas étonnant de constater des enseignants qui enseignent ce qu'ils ne comprennent pas; sur le plan des objectifs: améliorer l'équité, la qualité et la gouvernance dans le secteur de l'éducation est une leurre; sur le plan environnemental, le système éducatif haïtien ne dispose d'aucun programme scolaire lié aux thématiques de l'éducation à l'environnement et au développement durable, aucune campagne de sensibilisation sur la gestion des déchets, ni même de poubelles dans les rues ou les cours d'écoles, ou la collecte des déchets. C'est donc un système inadéquat.

2.3 Conditions de travail des enseignants du secteur privé

En Haïti, selon une recherche effectuée par l'organisme « *Renouveau et Développement* » publiée en date du 24 novembre 2017, mis à jour en juin 2018, une proportion de plus de 90% des écoles sont des écoles privées. Elles fonctionnent le plus souvent sans contrôle, et les enseignants y travaillent sans statut protecteur. Les syndicats, avec l'International des Enseignants (I.E), entendent s'attaquer à ce problème. Le 7ème congrès mondial de l'IE a adopté en juillet 2015 à Ottawa une résolution proposée par l'UNNOEH. L'un des quatre syndicats affiliés à l'IE en Haïti, qui visait à un plaidoyer auprès de l'État haïtien en vue de la mise en place d'un cadre légal régissant les conditions de travail et le statut de l'enseignant dans le secteur non public de l'enseignement en Haïti. La première étape consiste faire l'inventaire de l'état des lieux. L'IE soutient ainsi une recherche de quatre mois qui va être effectuée, en lien étroit avec l'UNNOEH, François : « *Les conditions de travail des enseignants et enseignantes en Haïti restent généralement très difficile : salaire de misère, plan de carrière très peu développé, difficile prime d'assurance. Les conditions de travail des enseignants et enseignantes du secteur non-public sont plus difficiles que ceux du secteur public à certains égards* » (François, 2017). Cependant, les conditions de travail de ces enseignants ne sont pas clairement connues par les acteurs du système, car elles n'ont consigné nulle part.

L'auteur continue avec ses remarques un peu plus loin, pour fustiger les conditions inhumaines dans lesquelles vivent les enseignants : « *Ils gagnent un salaire de misère qui*

doivent assurer le loyer, le transport, la scolarité de leurs enfants, la nourriture, l'entretien de leurs familles et habitent dans des milieux où la réflexion est presque impossible. Le plus criant dans tout cela est le fait que ces « esclaves modernes sont taillables et corvéables » (François, 2017).

3. Méthodologie

Pour la réalisation de ce travail, nous avons effectué une enquête auprès des Bureaux districts Scolaires de Mirebalais en 2023. Nous avons fait une enquête auprès de 20 écoles dont 10 publiques et 10 privées dans le district scolaire de Mirebalais en vue de connaître la performance des écoles publiques et privées, les points forts et les points faibles. Nous avons distribué 80 questionnaires auprès de 80 enseignants dont 60 ont été remplis par les enseignants, et les autres 20 n'ont été remplis. Nous avons servi de la méthode statistique, historique, analytique, descriptive et synthétique. Quant aux techniques de recherche, nous avons servi d'un questionnaire d'enquête, documentaire, interview et échantillonnage. Nous quantifions les données brutes et calculons les pourcentages pour obtenir des résultats significatifs. Le calcul du pourcentage est obtenu en divisant l'effectif de chaque modalité par l'effectif total, puis le résultat obtenu est multiplié par 100.

4. Résultats de la collecte des données

L'échantillon de notre étude était donc constitué de 80 enseignants, répartis dans nos quatre cycles d'études classiques. Plus précisément, nous avons inclus 20 enseignants du premier cycle, 25 enseignants du deuxième cycle fondamental, 15 enseignants du troisième cycle fondamental et 20 enseignants du cycle secondaire. Mais seulement des raisons de divers ordres, un nombre de 20 questionnaires n'ont pas été remis et que par conséquent, seulement 60 questionnaires ont été recueillis et constituent le fond de notre enquête.

4.1 Exposition des faits constatés dans le cadre de notre enquête

Dans le cadre de notre enquête, nous avons procédé à une analyse approfondie des conditions de vie et de travail des enseignants. Les données recueillies mettent en évidence des réalités préoccupantes qui impactent leur bien-être et leur performance professionnelle. Plusieurs aspects ont été examinés, notamment les conditions matérielles, les contraintes économiques et les choix éducatifs des enseignants pour leurs propres enfants. Ces éléments permettent de mieux comprendre les défis auxquels ils sont confrontés au quotidien.

4.1.1 Les conditions d'existences matérielles des enseignants

Dans le cadre de notre enquête, il est intéressant de constater que sur un échantillon de 60 enseignants, 57 au total, soit 95 % d'entre eux, sont des locataires contre 4, soit 5 %, qui sont propriétaires, c'est-à-dire qui possèdent leurs propres maisons. Sur l'ensemble de ces 5 % propriétaires, 4 % sont endettés envers les caisses populaires pour une durée dix (10) ans à hauteur 800 000 Gourdes. Plus de 51 d'entre les 60 enseignants, soit 85 % possèdent au moins trois (3) enfants, dont les frais scolaires s'élèvent au minimum à 40 000 gourdes par enfant, contre 25 %, qui ne sont pas endettés. Plus intéressant encore, c'est qu'une minorité de 9 %, soit 7 des 60 enseignants, envoient leurs enfants dans des écoles où ils n'enseignent pas, contre 88 %, soit 53, qui n'ont aucune confiance dans les institutions où ils enseignent eux-mêmes. C'est pourquoi, ils préfèrent envoyer leurs enfants ailleurs, notamment dans les écoles congréganistes. Il faut noter aussi le fait que presque la totalité de ces enseignants, soit 47 sur les 60, dont 78 %, habitent dans les zones périphériques de la commune de Mirebalais, tandis que 8 de ces enseignants, soient 10 % habitent en milieu urbain. Les dépenses annuelles de 52 enseignants sur les 60 enseignants, soient 87 %, pour le transport s'élèvent à 35 000 Gourdes par an ; contre 50 000 Gourdes pour le loyer, et plus de 200 000 Gourdes pour l'entretien annuel de leur famille. Leurs dettes s'élèvent à 150 000 Gourdes, les frais de scolarité à 12 0 000 Gourdes, et les imprévus à 15 000 Gourdes, ce qui fait un total de 570 000 Gourdes de revenus que nécessitent un enseignement juste pour subsister. Si on soustrait les dépenses totales du salaire annuel, qui est de 360 000 Gourdes, on obtiendra un déficit budgétaire de 210 000 Gourdes.

4.1.2 Les diverses dépenses annuelles des enseignants

En ce qui a trait aux conditions de travail : sur 56 écoles, seulement 8, soit 14,28 %, offrent un plat chaud aux enseignants ; 10 sur 56 écoles, soit 17,86 %, mettent de l'eau à la disposition des enseignants (Enquête auprès des enseignants de Mirebalais 2023). Sur les 56 écoles au total, soit 100 %, fournissent uniquement que de la craie, des matériels géométriques et une carte géographique comme matériels didactiques. Aucune école, soit 0 sur 56, soit 0 %, ne dispose d'aucun appareil de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. 3 écoles sur 56, soient 3,35 %, fonctionnent sans aucune assurance sociale, et seulement 5 sur 56, soit 8,92 %, reçoivent leurs bonus et leurs primes. Dans ces conditions, les enseignants constituent une catégorie socioprofessionnelle taillable et corvéable. Les conditions de vie et de travail de presque la totalité des enseignants sont si

dégradantes et marquées par des discriminations sociales et des préjugés les plus avilissants que certaines caisses populaires n'accordent pas de crédits aux enseignants du secteur privé qui travaillent dans des écoles à faibles revenus. Mentionnons au moins que la totalité des enseignants.

Possède des smartphones, mais rares sont ceux qui les utilisent à des fins didactiques et pédagogiques.

4.1.3 L'exposition statistique des conditions de travail des enseignants

Le plus révoltant est le fait que beaucoup d'écoles de la commune de Mirebalais ne disposent même pas d'eau potable à la disposition des enseignants. Or, en vertu de la Constitution haïtienne du 29 mars 1987, amendée en 2011, des traités et conventions signés par Haïti, le droit à l'éducation est garanti et protégé par les institutions républicaines, d'où la nécessité de préciser le cadre légal de notre objet d'étude. Voyons un peu plus loin en quoi consiste la juridicité de notre travail de recherche après avoir proposé une synthèse des informations dans des tableaux.

Tableau 1 : Les conditions d'existences matérielles des enseignants.

	Locataires	Propriétaires	Endettés	Nombre d'enfants	Salaire annuel	Propriétaires De véhicules
	56	4	48			
100 %	93 %	7 %	80 %	3 (40 000 Gourdes par enfants)	18000 à 36 000 Gourdes/mois.	16 soit 27 % 360 000 G. pour 10 mois.

Enquête auprès des enseignants de Mirebalais 2023

Selon les données présentées dans le tableau 1, la majorité des enseignants, soit 56 sur 60 (93 %), sont locataires, tandis que seulement 4 enseignants (7 %) sont propriétaires de leur logement. De plus, 48 enseignants (80 %) sont endettés, ce qui indique une situation financière souvent précaire. Concernant leur situation familiale, le nombre moyen d'enfants par enseignant est de 3, avec une dépense annuelle d'environ 40 000 Gourdes par enfant. Cela représente une charge importante sur leur revenu. En termes de revenus, le salaire mensuel des enseignants varie entre 18 000 et 36 000 Gourdes, ce qui correspond à un salaire annuel de 360 000 Gourdes pour une période de 10 mois travaillés. Enfin, seulement 16

enseignants, soit 27 %, possèdent un véhicule, ce qui peut témoigner d'un pouvoir d'achat limité pour la majorité d'entre eux.

Tableau 2 : Diverses dépenses annuelles des enseignants

Imprévus	Logement	Transport	Scolarité	Entretien	Dettes	Dépense totale
15 000	50 000	35 000	120 000	200 000	150 000	570 000
Gourdes	Gourdes.	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes	Gourdes

Enquête auprès des enseignants de Mirebalais 2023

Les données du tableau 2 révèlent une répartition des dépenses annuelles des enseignants s'élevant à un total de 570 000 Gourdes. La plus grande part des dépenses est consacrée à l'entretien, qui représente 200 000 Gourdes, soit environ 35 % du budget annuel. Cette catégorie englobe probablement les besoins de base tels que l'alimentation, l'habillement et les soins personnels. Par ailleurs, les frais de scolarité occupent également une place importante avec 120 000 Gourdes par an, ce qui souligne l'investissement significatif des enseignants dans l'éducation de leurs enfants.

Le remboursement des dettes constitue également une charge lourde, atteignant 150 000 Gourdes, soit environ 26 % du budget total. Cette situation témoigne d'un endettement notable, ce qui peut impacter la stabilité financière des enseignants.

Concernant le logement, les enseignants dépensent en moyenne 50 000 Gourdes par an, une somme qui reflète probablement le fait que la majorité d'entre eux sont locataires et doivent consacrer une partie non négligeable de leurs revenus au paiement du loyer.

Les frais de transport, quant à eux, s'élèvent à 35 000 Gourdes, ce qui peut s'expliquer par les déplacements quotidiens, notamment pour ceux qui ne possèdent pas de véhicule personnel.

Enfin, les dépenses imprévues sont estimées à seulement 15 000 Gourdes, un montant relativement faible par rapport aux autres charges. Cela pourrait indiquer un budget limité pour faire face aux urgences, ce qui expose les enseignants à une certaine vulnérabilité financière.

Tableau 3 : Conditions de travail des enseignants

Nourriture offertes	Eau disponible	Craie unique comme outil	N.T.I.C	Assurance	Bonus
8 sur 56 soit 14,28 %	10 sur 56 soit 17,85 %	56 sur 56 soit 100	Aucun 0%	3 sur 56 soit 3,35 %	5 sur 56 soit 8,92 %

Enquête auprès des enseignants de Mirebalais 2023

Les données du tableau 3 mettent en évidence des conditions de travail difficiles pour les enseignants, caractérisées par un manque de ressources essentielles et d'avantages professionnels.

D'une part, l'accès aux besoins fondamentaux est très limité. Seuls 8 enseignants sur 56 soit 14,28 % bénéficient d'une nourriture offerte, obligeant la majorité à subvenir eux-mêmes à leurs repas. De plus, seulement 10 enseignants sur 56 soit 17,85 % ont accès à de l'eau disponible sur leur lieu de travail, ce qui peut affecter leur bien-être et leur concentration tout au long de la journée.

D'autre part, le matériel pédagogique disponible est rudimentaire. Tous les enseignants (56 sur 56, soit 100 % disposent uniquement de la craie comme outil de travail. L'absence de supports pédagogiques modernes limite leurs méthodes d'enseignement et réduit l'interaction avec les élèves.

Par ailleurs, les enseignants bénéficient très peu d'avantages sociaux. Seuls 3 sur 56 soit 3,35 % disposent d'une assurance, ce qui signifie que la grande majorité n'a aucune protection en cas de maladie ou d'accident. De plus, seuls 5 enseignants sur 56 soit 8,92 % reçoivent un bonus, ce qui témoigne d'une reconnaissance limitée de leurs efforts et de leur engagement.

Tableau 4 : sur la performance des meilleures écoles en termes de résultats au district scolaire de Mirebalais (2021-2022)

Ecole	Nombre d'inscrit	Nombre réussite	Nombre d'échec	Taux de réussite	Taux d'échec
Marie Soleil	7	7	0 %	100 %	0 %
Quisqueya	10	10	0 %	100 %	0 %
Remy Augustin	30	30	0 %	100 %	0 %
Eben Ezer	12	12	0 %	100 %	0 %
Centre de Refue	7	7	0 %	100 %	0 %
FERME	21	21	0 %	100 %	0 %
Maya Académie	7	7	0 %	100 %	0 %
Petite Orchidée	11	11	0 %	100 %	0 %
Guliver Académie	17	17	0 %	100 %	0 %
FONSOPED	23	23	0 %	100 %	0 %

Bureau District Scolaire : Mirebalais 2023

Ce tableau présente le résultat de la performance des meilleures écoles en termes de résultats au district scolaire de Mirebalais (2021-2022). Toutes ces écoles ont été donné une réussite de 100 % : le nombre d'inscrit pour l'école Marie Soleil est 7 et le nombre de réussite est 7 ; le nombre d'inscrit pour l'école de Quisqueya est 10 et le nombre de réussite est 10 ; le nombre d'inscrit pour l'école Remy Augustin est 30 et le nombre de réussite est 30 ; le nombre d'inscrit pour l'école Eben Ezer est 12 et le nombre de réussite est 12 ; le nombre d'inscrit pour l'école Centre de Refue est 12 et le nombre de réussite est 12 ; le nombre d'inscrit pour l'école FERME est 21 et le nombre de réussite est 21 ; le nombre d'inscrit pour l'école Maya Académie est 7 et le nombre de réussite est 7 ; le nombre d'inscrit pour l'école Petit Orchidée est 11 et le nombre de réussite est 11 ; le nombre d'inscrit pour l'école Guliver Académie est 17 et le nombre de réussite est 17 ; et le nombre d'inscrit pour l'école FONSOPED est 23 et le nombre de réussite est 23.

Tableau 5. Des conditions de vie et travail des enseignants des dix meilleures écoles.

Prix horaire	Assurance sociale	Matériels didactiques	Matériels pédagogiques	Propriétaire de maison	NTIC	Véhicules	Endettement	Nourriture et l'eau
400 à 500 gdes	80 %	75 %	80 %	65 %	60 %	70 %	20 %	30 %

Bureau District Scolaire : Mirebalais 2023

Comme l'établit avec beaucoup de véracité le tableau 04 portant sur les conditions de vie et de travail des enseignants dans les dix meilleures écoles avoir fourni les résultats les plus performants aux examens officiels de la 9^{ème} Fondamentale de l'année académique 2021-2022. Ces meilleurs résultats qui sont la preuve de l'enseignement de qualité, malgré les critiques qu'on pourrait évoquer sont la preuve que l'amélioration des conditions d'existence maternelle tel que : un salaire acceptable entre 400 à 500 gourdes par heure, l'assurance sociale garantie à 80 %, la disposition des matériels didactiques 75 % et pédagogiques à 80 %, l'accès au logement est 65 %, l'utilisation de NTIC est 60 % , véhicules à 70 %, des endettements moins endettant est 20 %, accès à la nourriture et un environnement paisible à 30 %.

Tableau 6 : Performance des mauvais résultats des écoles en termes de résultats (2021-2022).

École	Nombre d'inscrits	Nombre de réussite	Nombre d'échec	Taux d'échec	Taux réussite
Mixte Union Fraternelle	30	17	13	43,33 %	56,67 %
Mixte ELSHADDAI	5	1	4	80 %	20 %
Recherche du savoir	7	3	4	57,14 %	42,86 %
Mixte Bethesda	9	4	5	56,60 %	44,4 %
La voie Lactée	25	12	13	52 %	48 %
Mixte d'Universitaire Réunis	10	5	5	50 %	50 %
Foyer Divin	17	7	10	58,82 %	41,18 %
La Reforme Éducatif	18	10	8	44,44 %	55,56 %
Samaritain de Domond	31	9	22	70,59 %	29,41 %
Mixte Communautaire de Feja	4	1	3	75 %	25 %

Bureau District Scolaire : Mirebalais 2023.

Ce tableau présente le résultat la performance des mauvais résultats des écoles en termes de résultats (2021-2022) pour 9^{ème} AF comme suit : Mixte Union Fraternelle avait un nombre

d'inscrits de 30 dont 17 réussis et 13 échoués; Mixte ELSHADDAI avait un nombre d'inscrits de 5 dont 1 réussis et 4 échoués; Recherche du savoir avait un nombre d'inscrits de 7 dont 3 réussis et 4 échoués ; Mixte Bethesda avait un nombre d'inscrits de 9 dont 4 réussis et 5 échoués ; La voie Lactée avait un nombre d'inscrits de 25 dont 12 réussis et 13 échoués ; Mixte d'Universitaire Réunis avait un nombre d'inscrits de 10 dont 5 réussis et 5 échoués; Foyer Divin avait un nombre d'inscrits de 17 dont 7 réussis et 10 échoués; La Reforme Éducatif avait un nombre d'inscrits de 18 dont 8 réussis et 10 échoués ; Samaritain de Domond avait un nombre d'inscrits de 31 dont 9 réussis et 22 échoués ; et enfin Mixte Communautaire de Feja avait un nombre d'inscrits de 4 dont 1 réussi et 3 échoués.

Tableau 7 : Des conditions de vie et de travail des enseignants des dix mauvais résultats

Prix horaire	Assurance sociale	Matériels didactiques.	Matériels pédagogiques	Propriétaire de maison	NTIC	Véhicules	Endettement	La craie	Nourriture
35 à 60 gdes	Aucune	25 %	20 %	10 %	Aucun	5 %	100 %	100 %	Aucune

Bureau District Scolaire : Mirebalais 2023

Ce tableau 7 portant sur les conditions de vie et de travail des enseignants dans les dix écoles avoir fourni les mauvais résultats aux examens officiels de la 9^{ème} Fondamentale de l'année académique 021-2022. Ces mauvais résultats qui sont la preuve de l'enseignement inadéquat, malgré les critiques qu'on pourrait évoquer sont la preuve des moyens mis à la disposition des enseignants tel que : un salaire acceptable entre 35 à 60 gourdes par heure, pas d'assurance sociale, la disposition des matériels didactiques 25 % et pédagogiques à 20 %, l'accès au logement est 10 %, aucune utilisation de NTIC, véhicules à 5 %, des endettements moins endettant est 100 %, pas d'accès à la nourriture et un environnement paisible .

5. Discussions des résultats

Comme l'établit avec beaucoup de véracité le tableau 5 portant sur les conditions de vie et de travail des enseignants dans les dix écoles ont fourni les résultats les plus performants aux examens officiels de la 9^{ème} Fondamentale de l'année académique 2021-2022. Ces résultats qui sont la preuve de l'enseignement critique. Le rabaissement des conditions matérielles des enseignants des dispositions psychologiques inadéquates constituent les causes soient de la dispensation d'un enseignement de qualité soient d'un enseignement médiocre dans les institutions scolaires, comme l'atteste très bien le tableau 5, portant sur les mauvaises

performances des résultats de 10 écoles dans le district scolaire de Mirebalais. En réalité, les conditions de vie et de travail exécrables que sont : « *Un salaire de misère, l'absence d'assurance sociale, le manque de matériels didactiques et pédagogiques, inexistence de l'NTIC, l'absence d'encadrement psychologique, l'endettement sur plusieurs années* », constituent dans une large mesure les causes explicatives des mauvaises performances de ces 10 écoles du district scolaire de Mirebalais. Il devient manifeste de soutenir comme le soutient notre dernière hypothèse spécifique, affirmant que : « *L'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants contribue fortement à garantir soit un enseignement de d'excellence et de qualité, soit un enseignement médiocre* ». Telle est notre dernière hypothèse spécifique. De ce fait, comme l'établit avec beaucoup de réalisme, moins les enseignants exercent leurs professions dans des conditions d'existence matérielles précaires et des conditions de travail non appropriées psychologiquement, moins la qualité de l'enseignement dispensé serait médiocre et moins les résultats scolaires seraient performants. C'est un fait irréfutable de soutenir que plus l'élévation des conditions d'existence matérielles des enseignants et plus les garanties des conditions de travail sur le plan psychologique seront optima, plus l'enseignement dispensé sera de qualité et plus les résultats seront performants pour les institutions scolaires.

Cependant le tableau 4 portant sur les conditions de vie et de travail des enseignants dans les dix meilleures écoles avoir fourni les résultats les plus performants aux examens officiels de la 9^{ème} Fondamentale de l'année académique 2021-2022. Ces meilleurs résultats qui sont la preuve de l'enseignement de qualité, malgré les critiques qu'on pourrait évoquer sont la preuve que l'amélioration des conditions d'existence maternelle tel que : *un salaire acceptable, l'assurance sociale garantie, la disposition des matériels didactiques et pédagogiques, l'accès au longuement, l'utilisation de NTIC, des endettements moins endettant, accès à la nourriture et un environnement paisible.* » Et un minimum de confort dans les conditions de travail sur le plan d'ordre psychologique constitue des facteurs garantissant un enseignement de qualité en vue des résultats satisfaisants dispensation d'un enseignement de qualité et des résultats scolaires satisfaisant. Comme l'avait soutenu notre hypothèse générale en c'est terme : « *Les conditions de vie et de travail des enseignants constituent dans une large mesure, les causes explicatives soit de l'échec, soit de la réussite des institutions scolaires.* » Donc, un minimum de confort matériel garantissant les dispositions d'ordre psychologique et matérielles favorisent la dispensation d'un enseignement de qualité et des résultats scolaires satisfaisant.

Il est un fait de portée générale que, l'amélioration des conditions d'existence matérielles et des conditions de travail sur le plan psychologique des enseignants constituent des conditions optimums dans la dispensation de l'enseignement de qualité et des résultats prometteurs pour les institutions scolaires.

7. Stratégies pour un enseignement de qualité

À partir de ces constats déduits de l'ensemble de notre travail de recherche, il devient manifeste de souligner, que ces conditions de vie et de travail constituent des facteurs handicaps pour la dispensation d'un enseignement de qualité. C'est-à-dire que ces facteurs n'empêchent pas en soi le « système éducatif » de fonctionner, mais plutôt ils le déroutent dans son efficacité et son efficience. En effet, ces facteurs que sont les conditions de vie infrahumaines et de travail inappropriés des enseignants déforment tout processus susceptible de conscientiser et de créer chez les enseignants les dispositions : psychologiques-sociales, environnementales nécessaires et favorables à la dispensation d'un enseignement de qualité. À notre humble avis, nous estimons que ces conditions de vie et de travail infrahumaines, dans lesquelles les enseignants exercent leur métier au quotidien pour un salaire de misère, nécessitent d'être prises en charge. Cela devrait passer par des diagnostics plus exhaustifs afin de proposer une thérapie efficace.

La dévalorisation flagrante de cette catégorie sociale et professionnelle qu'est celle des enseignants constitue un danger capital pour le développement effectif du pays, dont l'éducation est l'axe fondamental. Comme le dit l'adage, « Tant vaut l'école, tant vaut la nation », et si les enseignants constituent réellement l'un des piliers fondamentaux du système éducatif, on pourrait affirmer que « Tant vaux les enseignants, tant vaut la nation. » Ces conditions de vie et de travail des enseignants, qui sont en réalité le résultat de la défaillance de l'État dans sa fonction de régulation sociale, représentent un problème majeur. La mission sacrée de l'État selon l'idéal républicain, qui est l'accomplissement de l'homme par le biais de l'éducation, n'est pas remplie. De plus, nos politiciens semblent incapables de prendre des décisions stratégiques et efficaces pour remédier à cette situation.

La dévalorisation de ces enseignants, qui transparaît dans l'attitude de nombreux élèves envers eux, pourrait être une stratégie pour détourner et décourager la jeunesse de poursuivre leurs études et favoriser l'exode massif de nos intellectuels vers d'autres pays. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la diatribe du président zimbabwéen Mugabe (1924-2019) : « *Comment convaincre la prochaine génération que l'éducation est la clé du succès,*

quand nous sommes entourés de diplômés (enseignants, c'est nous qui soulignons) pauvres et de criminels riches» (Mugabe, 2005)). Tout cela nous pousse à nous interroger sur le fait que l'État semble abandonner un secteur aussi stratégique et vital pour le développement du pays, comme l'éducation, entre les mains du secteur privé. Ce dernier contrôle plus de 85 % des écoles de base et 94 % des écoles maternelles en Haïti. Cela signifie que plus de 90 % du système éducatif haïtien est contrôlé par le secteur privé des affaires. Cela démontre que le capital intellectuel détenu par les enseignants n'est pas interchangeable en capital économique. Par conséquent, investir dans un capital intellectuel, autrement dit s'éduquer en Haïti, conduirait à l'appauvrissement des masses.

6. Conclusion

L'objectif de cet article a été de procéder à une analyse approfondie sur les conditions de vie et de travail des enseignants, puis d'identifier des impacts négatifs sur la possibilité de dispenser un enseignement d'excellence et de qualité.

En ce qui concerne cette catégorie socioprofessionnelle, elle reste la plus nombreuse, mais aussi la moins organisée, la plus exploitée, la plus humiliée et la plus rebutée en Haïti. La majorité d'entre eux est condamnée à vivre avec un salaire de misère qui doit couvrir leur logement, l'occupation de leur famille, la scolarité de leurs enfants. Ils sont endettés, mal logés, mal vêtus et souffrent de discriminations sociales les plus révoltantes. Les enseignants sont devenus des esclaves modernes. Ils n'ont pas accès au crédit ni à l'emprunt bancaire, ils n'ont aucune assurance de vie et sont victimes de toutes sortes de discriminations infamantes. Malgré tout, ils sont contraints de fournir un enseignement d'excellence et de qualité pour ne pas se faire licencier, car des mauvais résultats peuvent les conduire au renvoi sans possibilité de changement. Dans ces conditions de vie et de travail précaires, les enseignants se trouvent dans l'incapacité de dispenser un enseignement de qualité. Cette étude sur les conditions de vie et de travail des enseignants justifie qu'aucun système éducatif ne peut produire de bons résultats sans un minimum de bien-être et de considération envers les enseignants. Elle nous aide également à comprendre les raisons pour lesquelles le système éducatif haïtien, aussi chancelant qu'il soit, continue de s'enfoncer dans une pente fatale. Comment on peut demander à un enseignant de transmettre un enseignement de qualité lorsque ce dernier est laissé chez lui pour travailler tout en étant affamé, endetté, mal vêtu, mal logé et victime de discriminations sociales révoltantes.

Ce travail fait une analyse approfondie de la problématique des conditions de vie et de travail des enseignants constitue des facteurs de démotivation et de désorientation affectant grandement les possibilités de dispenser un enseignement de qualité et d'excellence.

De plus, ce travail pointe du doigt sur l'État haïtien dans sa pleine irresponsabilité et sa démission en négligeant la prise en charge des conditions de vie et de travail des enseignants, en régularisant leur statut de manière spécifique et en leur accordant des privilèges et des avantages sociaux. Il revient aux autorités étatiques à se ressaisir et à ne plus livrer un secteur aussi stratégique que l'éducation aux mains des ONG et du secteur privé. La nécessité de prendre en charge la situation des conditions de vie et de travail des enseignants est le pilier fondamental sur lequel doit reposer les possibilités de préparation de futurs cadres socioprofessionnels pouvant déboucher sur le développement effectif du pays.

En vue d'améliorer le système éducatif haïtien, les conditions de vie et de travail des enseignants haïtiens, donner une meilleure performance aux écoles. Il est important de faire des suggestions aux autorités compétentes pour un enseignement de qualité comme prévu par la constitution Haïtienne du 29 mars 1987.

a) Réhabiliter les enseignants dans leur fonction respective par l'État central en adoptant les stratégies suivantes

- Voter une loi organique qui définit le statut d'enseignant comme un statut social d'honneur, proposée, votée et ratifiée par l'Assemblée nationale.
- Consacrer la profession d'enseignant comme l'une des trois plus rentables.
- Renforcer la conception et la vision sacrée de l'enseignant en soulignant son importance économique.
- Créer une salle d'expositions à la mémoire des enseignants dans chaque école.
- Doter les membres de la famille de l'enseignant d'une police d'assurance efficace.
- Exiger du respect, de l'entraide et du soutien social à tous les enseignants devenus âgés.
- Élaborer des règlements généraux sanctionnant sévèrement les élèves irrespectueux.
- Encourager les jeunes à embrasser la carrière de l'enseignement.
- Imposer un salaire minimum de 50 000 Gourdes par mois au profit de l'enseignant.
- Exiger que la fonction d'enseignant soit une fonction exclusive et à vie.
- Uniformiser la fonction d'enseignant pour mettre fin aux discriminations futiles (privés/publics).

b) Durcir le statut de l'enseignant de manière la plus efficiente en adoptant les stratégies suivantes

- Assigner un permis d'enseigner pour les enseignants et un permis de diriger pour les directeurs.
- Renforcer les exigences académiques requises pour être enseignant : exiger la licence et la maîtrise comme les deux niveaux de base pour être enseignant.
- Exiger la détention d'une Licence soit en Sciences de l'Éducation (L.S.E) ou de l'École Normale (E.N.S) pour être agréé à la fonction d'enseignant.
- Créer des primes d'excellence pour les enseignants dans toutes les juridictions du pays (privés et publics).
- Imposer le respect des normes éthiques, protocoles et professionnels requis pour être enseignant.
- Réduire considérablement les discriminations entre écoles privées et écoles publiques.
- Financer la formation continue des enseignants tous les deux (2) ou trois (3) mois de vacances.
- Exiger que la fonction d'enseignant soit à plein temps (55 heures par semaine et 220 heures par mois).
- Imposer un Stage d'Accréditation d'Enseigner (S.A.E) d'une durée de deux ans sanctionnés par ledit Conseil de l'Ordre.
- Créer un Code Numérique et une Carte d'Autorisation d'Enseigner délivrés à chaque enseignant.

c) Créer l'Ordre National des Enseignants Haïtiens (O.N.E.H)

- Voter et ratifier une loi au Sénat de la République d'Haïti en vue de créer ledit ordre.
- Former un comité de structuration en vue de mettre sur pied ledit conseil de l'Ordre.
- Former un Conseil Supérieur de l'Ordre des Enseignants Haïtiens (C.S.O.E.H).
- Vulgariser le Conseil National de l'Ordre des Enseignants Haïtiens.
- Regrouper tous les syndicats d'enseignants du pays sans distinction aucune.
- Assigner une vision, une mission, des objectifs spécifiques et généraux à cet ordre.
- Rédiger un Code de Pédagogie et d'Éthique Nationales de l'Enseignement (C.P.E.N.E).

d) Garantir l'accès à des privilèges sociaux au personnel enseignant par l'État

- Favoriser l'accès des enseignants à la terre et au crédit logement.
- Construire une zone résidentielle spécialement conçue pour le personnel enseignant.
- Rendre accessibles aux enseignants une police d'assurance vie et de santé.

- Donner aux enseignants une carte de débit de 25 000 Gourdes par mois.
 - Exiger des propriétaires des écoles privées de garantir la retraite de leurs employés après une carrière d'au moins 25 ans.
 - Créer des primes de distinction pour désigner les meilleurs enseignants dans toutes les juridictions scolaires et communes du pays.
 - Voter et ratifier un salaire minimum de 75 000 Gourdes (par mois) pour les enseignants, par le Sénat de la République.
- e) Garantir aux enseignants le droit de travailler dans des conditions satisfaisantes.
- Préciser les cadres infrastructurels, pédagogiques, gouvernementaux et financiers standards requis pour qu'une école soit autorisée à fonctionner.
 - Garantir le déjeuner aux enseignants à temps partiel et le déjeuner et le dîner aux enseignants à temps plein.
 - Proportionnaliser le salaire de l'enseignant à l'ensemble de ses charges et de ses responsabilités.
 - Garantir l'accès à un dortoir aux enseignants qui habitent dans les zones périphériques de leurs villes pour les jours de classe.
 - Encourager les propriétaires d'écoles privées à créer une petite caisse pour les achats de matériels didactiques et pédagogiques.
 - Exiger des écoles de créer une salle de travail et de détente spécialement conçue pour les professeurs.
- f) L'État doit garantir la formation continue et le perfectionnement des enseignants
- Créer un Bureau d'État de la Promotion et de la Formation Continue des Enseignants (BEPFCE), rattaché à la direction des ressources humaines.
 - Recenser tous les enseignants du pays à l'aide de données statistiques et d'enquêtes.
 - Valoriser le recyclage des enseignants comme étant un facteur primordial pour l'obtention et le renouvellement de leur permis d'enseigner.
 - Publier la liste des enseignants autorisés à enseigner sur tout le territoire national.
 - Actualiser les capacités des enseignants par leur formation continue tous les 6 mois de l'année.
 - Financer la formation continue des enseignants par l'État et non par des organismes non-gouvernementaux.
 - Interdire à tout enseignant de continuer à exercer sa profession d'enseignant s'il n'a pas été recyclé depuis moins de (4) ans.
- f) Moraliser la fonction d'enseigner.
- Rédiger un Code d'Éthique de la Profession d'Enseignant (C.E.P.E) par le secrétariat d'État à la formation.
 - Rédiger un Code de Disciplines Scolaires (C.D.S.N) et garantir les moyens de sa stricte application dans les écoles.

- Encourager la création des Conseils des Parents dans toutes les écoles du pays (C.C.P).
 - Faire la promotion des Associations des Directeurs, des Enseignants et des Anciens Elèves. (A.D.E.A.E).
 - Instaurer un Comité de Surveillance de Bonnes Mœurs (C.S.B.M) dans chaque district scolaire, composé d'inspecteurs, de directeurs, d'enseignants et de quelques parents modèles.
 - Instaurer une politique de tolérance zéro envers les directeurs et enseignants coupables aux détournements des mineurs.
 - Laïciser le système éducatif haïtien en affranchissant complètement le système éducatif haïtien de la mainmise des sectes et religions.
 - Intégrer l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans le système éducatif haïtien.
 - Garantir l'accessibilité des enseignants aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la communication.
- g) Nationaliser le système éducatif haïtien.
- Nommer un Comité de Rédaction pour un Plan Global et Sectoriel de Normalisation de l'Éducation Nationale (C.R.P.G.S.N.E.N).
 - Édifier un système éducatif basé sur la valorisation des produits, des valeurs, des coutumes et mœurs nationales.
 - Nivelier le système éducatif en utilisant au niveau national les ouvrages prescrits par le ministre de l'Éducation Nationale dans toutes les écoles du pays.
 - Réduire considérablement les quotas de contenus étrangers de 20% et augmenter considérablement les contenus nationaux à plus de 80%.
 - Mettre fin à la discrimination linguistique en traduisant tous les livres utilisés dans notre système éducatif en créole à 50% et en Français à 50%.
 - Adapter notre système éducatif dans sa teneur nationale aux enjeux de la mondialisation et de la promotion des technologies de la communication et de l'information.

7. Références

Brutus, E. (1948). *Instruction publique en Haïti (1492-1945)*. Haïti, Imprimerie de l'État.

Bureau District Scolaire de Mirebalais 2023

Constitution. (2011). *La constitution de la République d'Haïti du 29 mars 1987 amendée*.

Éducation : Faits et chiffres (Statistiques 4110). (2015). Ministère de l'Éducation Nationale.

Fausner, P. Y. (2012). *La condition enseignante dans l'ensemble des écoles d'Haïti*. Le Nouvelliste.

- François, P. E. (2017, November 24). *Renouveau et Développement*.
- HECTOR, M., (dir); HURBON, L (dir.). (2019). *Genèse de l'État Haïtien (1804-1859)*. Nouvelliste édition. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Jaurès, J. (1910). Pour la Laïque. Chambre des députés.
- Joint, G. (1996). *Éducation populaire en Haïti. Rapport des « Ti Kominote Legliz » et des organisations populaires*. Paris, L'Harmattan..
- Joint, G. (2008). *Système éducatif et Inégalités sociales en Haïti : Cas des écoles catholiques*.
- Michenic, J.-P. (1999). *Histoire des Constitutions haïtiennes 1801-1987*. Port-au-Prince, Publimatic.
- Mugabe,R. (2005). Citation de Mugabe. Le Nouvelliste.6
- Nica, A. (2013). *De l'importance de l'éducation en Haïti*.Nouveliste.
- Roblin, R. (2020). *Évolution des statiques scolaires de 2010 à 2019 en Haïti*. Le Nouvelliste.
- Roblin, Y. (2017). *Les grands axes en d'éducation en Haïti*.
- Sonor, P. (2020). L'année scolaire 2019-2020 : *Un véritable calvaire pour les enseignants du secteur non public du système éducatif haïtien*.
- Stromquist, N. P. (2018). *Conditions du personnel enseignant et de la profession enseignante dans le monde*.
- Toussaint, P. (2013). *Haïti perspectives*, 2 (1), 35-41. Le novelliste.
- UNESCO. (2010). *Les conditions de travail des enseignants*, déplorables.